



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE AVR. 2022

Membres en exercice: 95

Membres présents et représentés : 65

À LA SOUS-PRÉFECTURE

Le Vendredi 1^{er} avril 2022 à 19h30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 18 mars 2022.

Sous la présidence de Monsieur Daniel DIETMANN, Président : Considérant que 56 Membres sont présents et 9 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/15/2022

Collège GEMAPI

Membres en exercice: 37

Membres présents et représentés : 27

Suffrages exprimés : 28 : Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article

11 des statuts.

Participation GEMAPI des Communautés de Communes et d'Agglomération

Vu les articles 6 et 11 des statuts de l'EPAGE Largue, Pour équilibrer le budget GEMAPI 2022,

Le Collège GEMAPI DECIDE, à l'unanimité,

• De porter le montant de la cotisation des Communautés de Communes et d'Agglomération à 160 930,12 €; cotisation répartie selon les modalités statutaires détaillées dans le tableau ci-dessous :

	CC Sud Alsace Largue	CC Sundgau	CC Doller Soultzbach	M2A	Total
Population totale (nb hab) DGF 2021	22982	49135	16670	279815	368602
Surface totale (ha) de l'EPCI	23040,4	43324,5	16065,9	43930,5	
Surface (ha) concerné par l'EPAGE	22235,2	8033,0	2023,6	226,8	32518,6
Population au prorata de la surface concernée par l'EPAGE 2021	22178,9	9110,4	2099,7	1444,4	34833,4
Taux population globale 2021	63,7%	26,2%	6,0%	4,1%	100%
Nombre de délégués	22	10	3	2	37
Participation GEMAPI 2022	102 466,44 €	42 089,92 €	9 700,46 €	6 673,29 €	160 930,12 €

Suivent les signatures au Registre Rendu exécutoire le 120972022 Pour extrait certifié conforme Manspach, le 11 avril 2022

Le Président,

Daniel DIETMANN